



Institution de Retraite Complémentaire de l'Enseignement et de la Création
 21 rue de berri - 75403 PARIS CEDEX 08
 Tél : 01.44.95.68.30 - Fax : 01.44.95.68.09

REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE DE BASE DES PROFESSIONS LIBERALES

» DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE «

I - RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Situation de famille :
 Date et lieu de naissance :
 Nombre d'enfants :
 Adresse :
 N° de téléphone :
 N° de Sécurité Sociale : _ _ _ _ _

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE CONJOINT

Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille :
 Date et lieu de naissance :
 N° de Sécurité Sociale : _ _ _ _ _

III - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE DEMANDE

loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites

Vous demandez votre pension :

• A taux plein :

- Parce que vous avez au moins 65 ans
- Parce que vous avez 60 ans et 160 trimestres d'assurance
- Parce que vous êtes médicalement inapte au travail
- Parce que vous êtes ancien combattant
- Parce que vous avez moins de 60 ans et une carrière longue

• Avec abattement :

- Vous avez entre 60 et 65 ans et n'avez pas 160 trimestres d'assurance

T.S.V.P. →

IV - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE CARRIERE

ACTIVITES EXERCEES	PERIODES	NOM ET ADRESSE DES ORGANISMES DE RETRAITE AUXQUELS VOUS AVEZ COTISE
<input type="checkbox"/> Salarié régime général	du au	
<input type="checkbox"/> Salarié ou non salarié agricole	du au	
<input type="checkbox"/> Commerçant ORGANIC	du au	
<input type="checkbox"/> Artisan A.V.A.	du au	
<input type="checkbox"/> Profession libérale	du au	
<input type="checkbox"/> Autres régimes : (Fonctionnaires, SNCF, EDF-GDF, Militaires...)	du au	

Fait à :

Le :

Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire.

Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme d'assurance vieillesse.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations (articles L 377-1 du Code de la Sécurité Sociale, 313-1, 313-3 433-19, 441-1 et 441-7 du Code Pénal).